

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 10 septembre 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 08 et commence par un rappel des décisions prises au cours de la dernière réunion.

Sujet 1 : Redéfinition de la Z.A.D. dans la zone des Cresses

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération datée du 20/02/2008, a été décidée la mise en place d'une Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différée), d'une surface d'environ 20 hectares (76 parcelles) dans la zone des Cresses.

Les services de l'Etat (DDE, DIREN, SDAP) ont fait part de leur souhait d'étendre le périmètre, en incluant deux zones « tampon » dites de protection.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le nouveau dossier de justification de la ZAD, dans lequel le Conseil Général de l'Hérault (qui joue un rôle de portage foncier dans l'opération) explique et motive l'impossibilité d'inclure les deux zones tampons, et préconise en lieu et place la mise en oeuvre d'un schéma d'intervention foncière sur le secteur.

Vote : Unanimité

Sujet 2 : Prorogation D.D.R - Projet Maison des Services

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération datée du 26 mai 2006, a été décidée la réalisation d'une Maison des Services, pour un montant de travaux estimé à 427 300 euros HT.

Dans ce cadre, une subvention de l'Etat au titre de la D.D.R. (Dotation de Développement Rural), d'un montant de 110 000 euros a été accordée à la Commune. La définition exacte de l'opération se révélant tardive car dépendant d'orientations préconisées par la poste, et de la mise en place d'une étude préconisée par le SDAP, la consultation n'a pu être lancée.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une prorogation de la subvention.

Vote : Unanimité

Sujet 3 : Renouvellement Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de reconduire une ligne de trésorerie du fait de l'écart existant entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes au sein de la section d'investissement.

Il informe l'Assemblée de la proposition émanant de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon :

- taux variable indexé sur l'Euribor 1 mois
- marge de + 0,25 point
- montant : 400 000 euros

Vote : Unanimité

Sujet 4 : Journée de Solidarité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération datée du 09/11/2004, la journée de solidarité a été instituée le Lundi de Pentecôte pour l'ensemble des services de la Commune. Il informe l'Assemblée de la loi n° 2008-351 du 16/04/2008 qui modifie les conditions d'application de la journée de solidarité.

La réforme propose 3 options :

1. le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai.
2. le travail d'un jour de RTT.
3. toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Vote : A 13 voix pour et 6 contre, l'Assemblée décide la mise en place d'un volume annuel de 7 heures supplémentaires pour un temps plein, à fixer par le Chef de Service, à compter de l'année 2009, et après avis du Comité Technique Paritaire.

Sujet 5 : Bail licence débit de boisson

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de louer une licence de débit de boisson de 4ème catégorie pendant la période des festivités, soit du 01/06/2008 au 31/10/2008, afin de respecter la législation sur les débits de boissons. Il informe l'Assemblée d'une proposition de bail moyennant un loyer de 1 913,60 euros TTC pour l'ensemble de la période.

Vote : 16 pour, 1 contre, 2 abstentions

L'Assemblée précise cependant que ce bail ne sera plus reconduit les années suivantes.

Sujet 6 : Programme Local de l'Habitat de la C.A.B.T.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la délibération du 06/02/2008 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, portant approbation du projet de P.L.H. (Programme Local de l'Habitat). Il demande à l'Assemblée de se positionner, chaque commune devant donner son avis sur le projet.

Vote : favorable à l'Unanimité

Sujet 7 : Décision Modificative n° 3 Budget Commune

Monsieur le Maire propose la DM n° 3.

Vote : Unanimité

Questions diverses

Jean-Louis BOURMOND et Roger LABBE sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire clôture la séance à 0h20